



TABLEAU D'AVANCEMENT
Assistant-e principal-e de service social des administrations de l'Etat (APSS)
Année 2026

BAREME INDICATIF

Ce barème complète l'étude individuelle de l'ensemble des dossiers déposés.

1 – Valeur professionnelle et reconnaissance des acquis de l'expérience

Avis du chef d'établissement ou de service

Avis favorable

non pondéré

Avis défavorable

non pondéré

2 – Ancienneté

Ancienneté dans le corps

2 pts/an (limité à 25 ans)

Ancienneté dans le 1^{er} grade

1 pt/an (limité à 25 ans)

3 – Examen du rapport d'aptitude et du parcours

Examen qualitatif – non pondéré

4 – Exercice des fonctions suivantes

Les points attribués au titre des fonctions particulières ne sont pas cumulables

Fonction de conseiller technique du recteur/ DASEN à partir de 3 ans d'exercice continu

6 pts

5 – Environnement professionnel

Exercice des fonctions en établissement classé en éducation prioritaire depuis 3 ans en continu

5 pts

Exercice de missions annexes – tutorat/formation

non pondéré

Discriminants

Discriminant n°1 ancienneté de grade

Discriminant n°2 ancienneté générale de service